



Pro ou antinucléaire, la « pensée unique » atteint ses limites

Par
Jean-Luc Mathieu *



C'est une première, les Français sont invités à débattre publiquement de la construction d'une centrale nucléaire : le projet d'EPR – tête de série (réacteur européen à eau pressurisée), équipé de troisième génération – qu'EDF souhaite construire à Flamanville, dans la Manche. La Commission particulière du débat public que je préside, chargée d'animer ce débat, savait qu'il serait difficile de débattre du nucléaire. Elle ne s'était pas trompée, ce débat dérange.

Ce débat dérange ceux qui, en contestant la légitimité même du débat, en arguant que le Parlement aurait d'ores et déjà « décidé » de construire l'EPR, déconsidèrent la démocratie participative. Mais les multiples déclarations volontaristes et intempestives réaffirmant cette « décision », ou affichant la volonté de construire deux, quatre, vingt... EPR n'y feront rien. L'expression d'une intention politique de très long terme, qui peut changer à la faveur d'une élection nationale, ne peut en l'espèce se substituer à la décision juridique et à l'autorisation administrative, qui ne peuvent être prises avant la publication du bilan du débat public. La décision n'est donc pas prise, ni de faire une série ni même de construire un premier EPR.

Ce débat dérange les partisans d'une pensée unique pronucléaire, qui affirment, avec de gros moyens et de nombreuses tribunes, que le nucléaire serait la seule solution, que l'EPR doit être construit coûte que coûte et que ce postulat ne peut être contesté. Pourtant, que ce soit sur les analyses de politique énergétique ou de la demande électrique, ou encore sur les impacts environnementaux, la maîtrise des risques et les coûts affichés du projet, nombreux sont les experts qui développent d'autres arguments et proposent au pays

d'opter pour des avenir très différents. Le débat public permet d'engager de nouvelles expertises contradictoires pour éclairer l'opinion, les pouvoirs publics et le maître d'ouvrage.

Ce débat dérange les partisans d'une pensée unique antinucléaire, qui assujettissent le débat public à la perfection démocratique, tout de suite, de façon intransigeante. Le débat doit concilier deux exigences également légitimes : le droit d'accès à l'information pour un débat pluraliste d'une part et le secret défense, perçu comme arbitraire, d'autre part. Cet objectif est certes difficile à atteindre, mais faut-il pour autant refuser le débat ?

L'engagement de la Commission particulière du débat public « EPR, tête de série » a déjà permis des avancées significatives, qui devraient permettre de mieux cerner le domaine d'application du secret industriel et du secret défense. Un groupe de travail rassemblant toutes les parties prenantes a engagé une réflexion sur la nécessité de renforcer la définition du droit dans ces domaines. Une convention a été signée entre EDF et le Groupement de scientifiques pour l'information sur le nucléaire (GSIEN). Une autre le sera avec l'Association nationale des commissions locales d'information (Ancli). Ces conventions permettent à ces associations d'accéder à des documents relevant du secret industriel.

Mais ce qui « dérange » le public citoyen, désireux d'utiliser son droit à débattre pour orienter le présent et l'avenir de la politique électrique, c'est plutôt le refus de dialoguer de trop d'acteurs ! Nombreux sont nos concitoyens, particulièrement dans le grand Ouest, qui interpellent la Commission, réclamant un débat serein, nourri

par des « sachants » ; un débat où l'on présente des arguments et des contre-arguments ; un débat où chacun puisse se forger son opinion à l'écoute des discussions.

C'est bien le moins que les habitants du Cotentin puissent discuter, dans le plus grand détail, de toutes les caractéristiques et des différents impacts, sociaux, économiques, sanitaires et environnementaux de l'EPR. C'est bien le moins que l'ensemble des Français puisse s'exprimer sur l'option EPR dans son principe, puisque celle-ci est présentée comme *démonstrateur* et tête de série, préfigurant les réacteurs électronucléaires de demain.

C'est pourquoi notre Commission unanime est déterminée à faire en sorte que ce débat public, par un déroulement serein jusqu'à son terme, soit véritablement utile aux Français et permette d'éviter qu'une fois de plus des décisions, stratégiques comme opérationnelles, ne soient prises par les « autorités compétentes » et imposées sans discussion à la population.

Parce qu'il y a encore beaucoup à faire en matière de transparence dans le domaine du nucléaire, notre Commission a pour ambition de favoriser l'expression de toutes les opinions, de mettre en évidence les points de controverse et d'améliorer l'accès à l'information, et – pourquoi pas ? – de faire émerger d'autres procédures, qui pourront servir à des débats publics futurs.

Le débat public est un progrès majeur de notre démocratie participative, il faut user de ce droit nouveau. Citoyens, participez !

** Président de la Commission particulière du débat public « EPR, tête de série », membre de la Commission nationale du débat public au titre de la Cour des comptes.*